



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à 15h00**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026**

### **PRESENTS :**

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 <sup>er</sup> Adjoint
GAREIL Audrey	2 <sup>ème</sup> Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
QUIDÉ Aurélie	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

### **N° 30/2026 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AUX COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 441-2 et suivants relatifs aux commissions d'attribution des logements ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN) ayant réformé les attributions de logements sociaux ;

Considérant que : La Commission d'Attribution des Logements (CALEOL) a pour mission d'attribuer nominativement chaque logement locatif social. La présence d'un représentant de la commune où se situent les logements est une obligation légale (ou une disposition prévue par les statuts du bailleur).

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et, le cas échéant, d'un suppléant pour siéger au sein de cette instance afin de porter la voix de la commune lors des examens de dossiers de candidature pour les résidences LE VERDON et L'EUVIERA.



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



CONSEIL  
MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire de la commune : Myriam BILLION  
**DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant de la commune : Aurélie BOUSQUET  
**PRÉCISE** que ce mandat est lié à la durée du mandat municipal en cours  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision à l'organisme gestionnaire VAR HABITAT et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Michel BLAIN



Le Maire  
Michel BLAIN